

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 27 novembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - G. REQUENA par J. LAFAGE - M. GROSSO par B. DANIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. JEAN - S. BERBEZIER par Y. MICHEL

Absents : A. CHOUKROUN - W. BIGNON - F. PEREZ

2. Débat d'orientation budgétaire 2020 (Annexe 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat doit avoir lieu au Conseil sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport, annexé à la présente délibération, doit faire l'objet d'un vote,

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2020 ;

D'adopter le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020, sur la base du rapport ainsi présenté.

Il convient d'en prendre acte et de procéder au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

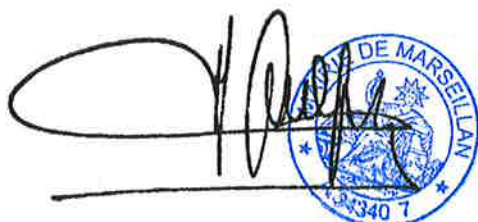
(Contre 3)

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2020 ;

Adopte le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020, sur la base du rapport ainsi présenté.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Le Maire, Yves MICHEL**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE MARSEILLAN' around the perimeter and '3407' at the bottom. The signature is written in a cursive style.